



06 MAI 2004

LYOMAT S.A.
98, rue de la République - B.P. 5
69491 PIERRE-BÉNITE Cedex.
Tél. : 04 78 51 15 51 - Fax : 04 78 51 20 44



Entreprise
certifiée
ISO 9001:2000
par
BVI

● Agence LYOMAT 38
61, rue Pasteur
38180 SEYSSINS
Tél. : 04 76 70 25 12
Fax : 04 76 70 24 50

● Agence LYOMAT 73
Z.A. Les Iles du Pont
R.N. 6 - 73800 COISE
Tél. : 04 79 28 80 71
Fax : 04 79 28 87 80

● Agence LYOMAT *Provence*
22-24, rue d'Helsinki
B.P. 50007 - 13741 VITROLLES Cedex
Tél. : 04 42 15 91 91
Fax : 04 42 15 91 90

● Agence LYOMAT *Vallée du Rhône*
Z.A. des Blaches
26270 LORIOL
Tél. : 04 75 61 57 64
Fax : 04 75 61 57 65

● Agence LYOMAT 21
23, rue de la Brot
21000 DIJON
Tél. : 03 80 78 87 87
Fax : 03 80 78 87 86

PAGE : 1

DATE DE LA FACTURE : 04/05/2004
N° CLIENT : 4050010
N° CHENT : 7332
COMPAGNIE : SIVOM DU CANTON DE BOZEL
RUE DES TILLEULS
73350 BOZEL

Quantité	Référence	Désignation	Prix unitaire	Montant net H.T.
Vendeurs : HERVE COQUARD / XXX VOTRE COMMANDE DU 03/05/04				
1		CHARGEUSE JCB TYPE 416 HT SHL CHARGEUSES SUR PNEUS No Materiel 10089 BENNE DE TERRASSEMENT 2000 LITRES / 2400 MM // AVEC CDNTRE LAME BOULONNEE ATTACHE RAPIDE HYDRAULIQUE INTEGREE GONFLAGE DES PNEUS A LA MOUSSE SYSTEME EMS CIRCUIT ADDITIONNEL HYDRAULIQUE MODIFICATION POUR ADAPTATION DE VOTRE ETRAVE SICO METAL PRISE DE REMORQUAGE ARRIERE		85000.00
		GARANTIE DE 12 MOIS PIECES ET M/O DELAI DE 8 A 10 SEMAINES A COMPTER DE LA DATE DE CET ACCUSE DE RECEPTION HORS PENALITES DE RETARD		
		CHARGEUSE CATERPILLAR Mat Repris 10090		-19000.00
		REGLLEMENT MANDAT ADMINISTRATIF A 45 JOURS	04/05/2004	101660.00 EUR
CE DOCUMENT EST EDITE EN EURO				

CODES T.V.A.	MONTANTS H.T.	PORT ET EMBALLAGE	TOTAL H.T.	MONTANTS T.V.A.	MONTANTS T.T.C.
19.60 %	85000.00		85000.00	16660.00	101660.00
	MONTANT EN FRANCS FRANCAIS		557563.45	109222.44	666845.89
TOTAUX	85000.00		85000.00	16660.00	101660.00

NET A PAYER

VOIR CONDITIONS GENERALES DE VENTE
La présente facture est soumise à nos conditions générales de vente, que l'acheteur reconnaît parfaitement connaître. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Aucun retour de pièces ne sera accepté sans accord préalable. S'il s'agit de pièces détachées ou de prestations de main-d'œuvre, le montant de la présente facture est payable sur le lieu de la vente ou de la prestation, pour être prise en considération, toute réclamation devra être formulée dans un délai maximum de 8 jours. Tout retard de paiement obligera d'autre part l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à une fois et demie le taux d'escompte de la Banque de France en vigueur le jour de l'échéance, sans pouvoir toutefois être inférieur à 1,5 % par mois et ce, à compter de la date d'échéance et sans mise à demeure, lesdits intérêts se capitalisant dès qu'ils seront dus pour une année entière. Seul le Tribunal de Lyon dans le ressort duquel se trouve notre siège est compétent.
Il est convenu entre les parties que le transfert de propriété des marchandises faisant l'objet de la présente facture, ne sera effectif qu'au moment du paiement intégral du prix de ces marchandises. A ce titre, notre société pourra demander le retour des marchandises impayées. (Loi du 12-05-80).

PRIERE DE JOINDRE CE PAPILLON A VOTRE REGLEMENT

TVA :FR 17 39E 577 755

DATE : 04/05/2004
N° CLIENT : 4050010
N° FACTURE : 7332
MONTANT : 101660.00